

*DÉCISION (PESC) 2019/2189 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ***du 17 décembre 2019****PORTANT NOMINATION DU CHEF DE LA MISSION DE CONSEIL PSDC DE L'UNION
EUROPÉENNE EN RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (EUAM RCA) (EUAM RCA/1/2019)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2019/2110 du Conseil du 9 décembre 2019 relative à une mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) ⁽¹⁾, et notamment son article 8, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 8, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2019/2110, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions pertinentes aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA), y compris la décision de nommer un chef de mission.
- (2) Le 12 décembre 2019, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Paulo SOARES chef de la mission EUAM RCA pour la période allant du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Paulo SOARES est nommé chef de la mission de conseil PSDC de l'Union européenne en République centrafricaine (EUAM RCA) pour la période allant du 9 décembre 2019 au 8 décembre 2020.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Elle est applicable à partir du 9 décembre 2019.

Fait à Bruxelles, le 17 décembre 2019.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

S. FROM-EMMESBERGER

⁽¹⁾ JO L 318 du 10.12.2019, p. 141.